

SECTION TENNIS DE TABLE DE L'ASBL G.R.C.P.N.
COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 AVRIL 2008

1° Appel des clubs et vérification des pouvoirs

Le Comité procède à la vérification de la présence des délégués officiels des clubs ou de membres porteurs d'une procuration.

Les bulletins de vote relatifs à l'adaptation des Statuts et Règlement, ainsi qu'à l'élection des membres du Comité sont distribués à chaque représentant officiel de club.

Appel des clubs : sur 40 clubs

- 26 délégués officiels sont présents
- 9 clubs sont représentés par procuration
- 5 clubs ne sont pas du tout représentés : ARSENAL GD, L'ATELIER, BEREF, CHR NAMUR et RACBEL (une amende de 5,00 €leur sera portée en compte).

Le nombre total de bulletins de vote distribués s'élève donc à 35.

2° Allocution du Président

Le Président, Michel Rabozée souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Une minute de silence est observée en raison des décès de joueurs ou de proches de joueurs durant la saison écoulée.

Il remercie :

- Le club d'Andoy qui met son local à disposition,
- Mrs Henri Desmet, Président d'Honneur et Jean-Pierre Oger, Président de l'asbl GRCPN de leur présence,
- les membres du Comité pour leur disponibilité, leur dévouement et le travail qu'ils accomplissent tout au long de l'année au profit de la Section TT.

Au niveau de l'adaptation des Statuts et Règlement, le Président insiste tout particulièrement sur le 2^{ème} point : l'A.G. pourrait se tenir le samedi, ce qui permettrait d'organiser sur une seule et même soirée l'A.G. suivie d'un souper lors duquel seraient fêtées les équipes championnes et lauréates du fair-play.

En outre, bientôt, la Section TT créée en 1949, aura 60 ans et le Comité souhaiterait organiser une grande fête réunissant les dirigeants de clubs et les joueurs.

3° Rapport du Secrétaire

Le Secrétaire, Guy de Bosschère, présente le rapport d'activités de la saison 2007-2008.

4° Rapport du Trésorier

Le Trésorier, Vincent de Bournonville, présente le bilan financier de la saison 2007-2008.

5° Rapport des vérificateurs aux comptes

Les comptes ont été vérifiés le 4 avril 2008 par Claude Decker et Marc Overal.

Claude Decker étant excusé pour raisons professionnelles, Marc Overal lit le rapport des vérificateurs aux comptes : ceux-ci étant complets et justes, il demande à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes.

Les comptes de la saison 2007-2008 sont approuvés par l'Assemblée générale.

Les 2 nouveaux vérificateurs aux comptes suivants sont désignés pour 2 ans par l'A.G. : Mrs Gwen BAUME et André DEPRE.

5b° Rapport du responsable informatique

Le responsable informatique, Daniel Lorand présente les statistiques de fréquentation du site, les améliorations apportées tout au long de la saison, et l'évolution au niveau de l'utilisation de la messagerie électronique pour la transmission des documents officiels.

Il remercie Eric Defosset et David Jeanson, qui continuent à collaborer efficacement, malgré qu'ils ne font plus partie du Comité.

6° Résultats de la saison 2007-2008 et remise des récompenses

En l'absence du responsable championnat (Alain Tislair), le Président Michel Rabozée, rappelle les résultats de la saison 2007-2008.

M. Jean-Pierre Oger, Président de l'asbl GRCPN, remet les cadeaux aux équipes championnes et aux équipes ayant terminé à la deuxième place.

7° Résultats du fair-play et remise des trophées

Le responsable du fair-play, Serge Laroche présente les résultats et les trophées sont remis aux équipes lauréates.

8° Election des membres du Comité

Trois membres sont sortants et rééligibles : Michel Rabozée, Daniel Lorand et Vincent de Bournonville. Quatre places sont à pourvoir.

Aucune candidature n'a été reçue par courrier, et personne ne se manifeste parmi les délégués de clubs présents malgré l'appel lancé par le Président.

Les votes, comptabilisés par 2 membres de l'Assemblée, donnent les résultats suivants :

Michel Rabozée	34 voix pour	0 voix contre	1 vote nul
Daniel Lorand	32 voix pour	2 voix contre	1 vote nul
V. de Bournonville	34 voix pour	0 voix contre	1 vote nul

Les candidats Michel Rabozée, Daniel Lorand et Vincent de Bournonville sont donc réélus pour 3 ans.

9° Adaptation des Statuts et Règlement : interpellations, vote et approbation

Mr le Président présente et justifie les adaptations aux Statuts et Règlement proposées.

Trois interpellations écrites ont été reçues des clubs Belgacom et Netmanagement, qui demandent que la règle du double à 3 points soit revue.

En conséquence, un 6^{ème} point a été ajouté sur le bulletin de vote, concernant le double (oui = maintien de la règle actuelle du double à 3 points ou non = retour à l'ancienne règle du double à 1 point).

Les modifications suivantes sont soumises au vote secret, point par point :

- I. Modification du nombre de membres au sein du Comité - art. 2 des Statuts : "**2 à 5 membres**" (au lieu de "5 membres") et "**Les membres** de ce Comité" (au lieu de "Les 9 membres"),
- II. Modification du jour de l'A.G. - art. 6 des Statuts : "Une A.G. est tenue, chaque année, le dernier vendredi **ou samedi** du mois d'avril ou le premier vendredi **ou samedi** du mois de mai",
- III. Convocation et représentation à l'A.G. - art. 6 des Statuts :
 - "La convocation à l'A.G. sera envoyée quatre semaines avant la date fixée, par courrier **aux secrétaires des clubs** et via le Bulletin officiel",
 - "A l'A.G., chaque club corporatif est représenté par ~~un seul délégué de son comité~~ **son Secrétaire**, qui dispose d'une voix lors des votes",
 - "En cas de force majeure, si ~~un club ne peut présenter de délégué~~ **le Secrétaire ne peut se présenter à l'A.G.**, une procuration peut être remise à un ~~joueur~~ **membre** de ce même club",
- IV. Suppression du certificat médical pour les joueurs fédérés
 - art. 1.6 du Règlement : "... le certificat médical (**pour les joueurs "non fédérés"**)..." (art. 1.6 du Règlement),
 - art. 1.7 du Règlement : "Lors de l'inscription d'un joueur non inscrit la saison précédente, **et uniquement pour les joueurs n'évoluant pas dans une Fédération (joueurs dits "non fédérés")**, celui-ci est tenu de faire remplir...",
 - art. 1.7 du Règlement : supprimer "Une copie d'un certificat médical d'une autre Fédération est aussi valable",
- V. Délais pour avancer ou reporter un match - art. 2.10 du Règlement : "Un match peut se jouer avant ou après la date prévue, **dans les 3 semaines**".

VI. Rencontre sur 12 points (double à 3 points)

- Oui → maintien de la règle actuelle (art. 2.4),
- Non → retour à l'ancienne règle : art. 2.4 à modifier : "La rencontre se joue sur un total de ~~12~~ **10** points, **1 point étant attribué à chaque match gagné.** ~~On attribue 1 point par simple gagné et 3 points à l'équipe ayant remporté le double.~~

Les votes sont comptabilisés par 2 membres de l'Assemblée.

Etant donné que ces 6 adaptations ont toutes été approuvées par la majorité des membres présents, elles seront d'application pour la saison 2008-2009, et une nouvelle version des Statuts et Règlement sera distribuée lors de la remise des calendriers sportifs.

Le Président remercie tous les membres présents et lève la séance à 21h05.

Le Comité peut se réunir pour former son bureau.

Le 28 avril 2008,

Pour le comité,
V. de Bournonville